



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/08/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de  
Mantes-la-Jolie  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 21 Août à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune d'Orvilliers s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FLIS Marie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/08/2020.

**Présents** : Mmes : BELIALI Maëlle, BOLAND Vanessa, FLIS Marie, GUILLEMIN-PRESTEL Eveline, JOSSE Elodie, LEBORGNE Séverine, MALLER Corinne, MM : BRIAND Mickaël, LETELLIER Mickaël, MAROT Xavier, PERROT Joël

Excusé(s) : MM : CORNILLON Christophe, SANCHEZ Antony  
Absent(s) ayant donné procuration : MM : DESEINE Jérôme à Mme FLIS Marie, MONNET Jean-Charles à M. PERROT Joël

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Elodie JOSSE

### 28/2020 – LOCATION DES BANCS ET TABLES

Vu le code des C.G.C.T.,

Vu la délibération communale en date du 4 septembre 2006,

Madame le maire propose d'augmenter le tarif de location des bancs et tables de 10 centimes à la journée et de fixer un prix par week-end, et de préciser les conditions de mise à disposition et les horaires comme ci-dessous :

La journée s'entend pour 24 heures : les bancs et ou tables seront disponibles aux horaires d'ouverture de l'atelier dès 8 heures le matin et peuvent être remis au plus tard à 8 heures le lendemain matin ; si ceux-ci sont remis dans la journée, ils devront être remis à 16 heures à l'atelier.

Pour le week-end, et afin de tenir compte de l'ouverture de l'atelier, les bancs et/ou tables pourront être retirés la veille à 16 heures, et remis le lundi suivant à 8 heures le matin.

Désignation	Nouveaux tarifs
Banc une journée	<b>1,60</b>
Banc week-end	<b>2,00</b>
Table	<b>1,60</b>
Table week-end	<b>2,00</b>
Livraison participation	Pas de livraison

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal VOTENT les nouveaux tarifs relatifs aux locations de bancs et tables qui sont approuvés à l'unanimité, pour une application dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31/08/2020  
Le Maire  
Marie FLIS

